

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 02 JUILLET 2020**

Conseillers présents : Mmes Martine GRECO – France LAJOIE GUIEU -
MM. Henri COSENZA – Jean-Claude CUISINIER – Eric DUPUIS - Francis GRAÖ –
François GRECO – Philippe NOWAK – Eric SAUVAIRE – Jean-Claude TORMO –

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Henri COSENZA -

Début de séance : 17 h 32

Fin de séance : 17 h 43

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retirer deux délibérations de l'ordre du jour :

- La 3^{ème} délibération concernant la désignation des membres de la commission communale des impôts directs ; En effet, les élus ont besoin d'un temps supplémentaire pour établir la liste des commissaires titulaires et suppléants ;

- La 5^{ème} délibération concernant la commission consultative de Montpezat ; En effet, malgré un avis d'appel à candidature affiché pendant un mois, une seule personne a répondu. Dans ces conditions la commission consultative, comprenant trois membres désignés n'a pas lieu d'être constituée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer ces deux questions de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire communique le compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité. Les conseillers municipaux signent le procès-verbal et les délibérations correspondantes.

DELIBERATIONS**2020/28 COMMERCE MULTISERVICES DE MONTAGNAC – MONTPEZAT :
CONVENTION ADMINISTRATIVE D'EXPLOITATION**

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, votent contre le renouvellement de cette convention administrative d'exploitation avec Madame Dominique CINTIO ;

**2020/29 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE DE
MAIRIE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie et de modifier le tableau des emplois ;

**2020/30 DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter :

- pour le service technique, deux agents contractuels pour une durée maximum de trois mois chacun ;
- pour le service d'animation, deux agents contractuels pour une durée de 5 semaines chacun ;

2020/31 BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédits de 8 920 € ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 17 h 43**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 07 juillet 2020

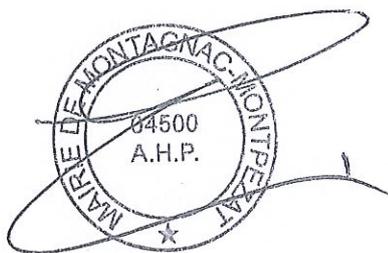
**Le secrétaire de séance,
Monsieur Henri COSENZA**



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 09 juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 07 juillet 2020

Le Maire
François GRECO



Signature des Conseillers Municipaux :